

DÉCISION DU CONSEIL**du 15 septembre 2006****portant nomination de trois membres danois et de cinq suppléants danois au Comité des régions**

(2006/630/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 263,

vu la proposition du gouvernement danois,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 24 janvier 2006, le Conseil a arrêté la décision 2006/116/CE⁽¹⁾ portant nomination des membres et des suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2006 au 25 janvier 2010.
- (2) Trois sièges de membres du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la démission de M. Laust Grove VEJLSTRUP, de M. Johnny SØTRUP et de M^{me} Tove LARSEN. Trois sièges de suppléants sont devenus vacants à la suite de la démission de M. Sonny BERTHOLD, de M. Niels LARSEN et de M^{me} Mads LEBECH. Deux sièges de suppléants deviendront vacants à la suite de la nomination de M. Per Bødker ANDERSEN et de M^{me} Eva NEJSTGAARD en tant que membres,

DÉCIDE:

Article premier

Sont nommés au Comité des régions:

a) en tant que membres:

- M. Per Bødker ANDERSEN, Borgmester, Kolding Kommune, en remplacement de M. Laust Grove VEJLSTRUP,
- M. Bo ANDERSEN, Borgmester, Ringe Kommune, en remplacement de M. Johnny SØTRUP,

— M^{me} Eva NEJSTGAARD, Borgmester, Allerød Kommune, en remplacement de M^{me} Tove LARSEN;

b) en tant que suppléants:

- M^{me} Anna Margrethe KAALUND, Borgmester, Tjele Kommune, en remplacement de M. Sonny BERTHOLD,
- M^{me} Mona HEIBERG, Medlem af Københavns Borgerrepræsentation, en remplacement de M. Per Bødker ANDERSEN,
- M. Jens Christian GJESSING, Borgmester, Haderslev Kommune, en remplacement de M^{me} Eva NEJSTGAARD,
- M. Jens Arne HEDEGAARD, Borgmester, Brønderslev Kommune, en remplacement de M. Niels LARSEN,
- M. Bjørn DAHL, Borgmester, Roskilde Kommune, en remplacement de M^{me} Mads LEBECH,

pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2010.

Article 2

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 15 septembre 2006.

*Par le Conseil**Le président*

E. TUOMIOJA

⁽¹⁾ JO L 56 du 25.2.2006, p. 75.